

Séance du : 10 février 2020

n° 18/2020

L'an deux mille vingt, le dix février à 18 heures 30.

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 30 janvier 2020, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie d'Avignonet Lauragais, siège du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural, sous la présidence de Monsieur Georges MERIC.

M. Jean-François PAGES est désigné comme secrétaire de séance.

Etaient présents :

Délégués titulaires :

Mmes Colette CABROL, Marie-Claire GAROFALO, Nathalie NACCACHE, Cathy PUIG, Michèle TOUZELET.

Mrs Georges MERIC, Bernard BARJOU, Guy BONDOUY, Michel BROUSSE, François CALMEIN, Jacques DANJOU, François DEMANGEOT, Jacques DOUMERC, Michel FERRET, Bertrand GELI, Jean-Luc GOUXETTE, Olivier GUERRA, Michel HUGONNET, Gérard LAMARQUE, Jean-claude LAUTRE, Robert LIGNERES, Alain MERCIER, Jean-François PAGES, Patrick de PERIGNON, Jean-Marie PETIT, Christian PORTET, Pierre POUNT-BISET, Christophe PRADEL, Alain ROUQUAYROL, Etienne THIBAUT, Pierre VIDAL.

Avaient donné pouvoir :

A.de PRADIER D'AGRAIN à JP.FLUMIAN

En exercice : 63

Présents ou représentés : 32

Délégués suppléants :

Mme Francette ROS-NONO.

Mrs Jean-Clément CASSAN, Jean-Pierre FLUMIAN.

Excusés :

Mme Nelly CALMET.

Mrs Michel GALANT, Gilbert HEBRARD, Pierre IZARD, Dominique LEGROS, Pierre MONOD, Christian REBELLE, Serge SERRANO, Marc SIE.

Objet : Programme le lauragais dans les arts

Vu la délibération 14/2014 du 8 juillet 2014 actant à l'unanimité la transformation du Syndicat Mixte en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural et le portage juridique du GAL des Terroirs du Lauragais par cette nouvelle instance ;

Vu la délibération n°23/2014 en date du 15 septembre 2014 portant transformation du syndicat mixte en PETR du Pays Lauragais ;

Vu l'arrêté inter préfectoral en date du 24 décembre 2014 portant transformation du Syndicat Mixte du Pays Lauragais en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais, actant de fait le portage juridique du GAL par le PETR et entré en vigueur au 1er janvier 2015,

Vu la délibération du Conseil régional N° 15/07/11.13UE du 09/07/2015 portant décision de sélection du GAL des Terroirs du Lauragais ;

Vu la délibération n°26/2015 du 7 décembre 2015 approuvant le Projet de territoire du PETR du Pays Lauragais

Vu la délibération n°34/2019 du 25 novembre 2019 déclinant le Programme d'Actions Culture du PETR et son plan de financement pour 2020

Monsieur le Président expose à l'assemblée :

Enjeux.

Le « Lauragais dans les arts » est un programme éducatif et culturel qui vise à mettre en pratique sur le territoire du PETR du Pays Lauragais les trois grands principes ou « piliers » de l'Education Artistique et Culturelle : 1° pratique avec un professionnel, 2° rencontre avec les œuvres et les artistes, 3° fréquentation des lieux culturels.

Remontant aux origines du Pays Lauragais (2003), cette opération a récemment évolué (2017), passant d'un dispositif exclusivement destiné au milieu scolaire à un appel à projets ouvert à tous les équipements culturels et éducatifs du territoire.

Avec la mise en place de la Convention pour la Généralisation de l'Education Artistique et Culturelle (CGEAC) à l'échelle du périmètre du Pays Lauragais (2020), le « Lauragais dans les arts » devient le programme « phare » du PETR pour renforcer l'accessibilité plus large de tous à l'art et à la culture, en particulier les enfants et jeunes de 3 à 18 ans.

Objectifs.

Le « Lauragais dans les arts » :

- s'inscrit dans le cadre de la préparation de la candidature du PETR du Pays Lauragais au label Pays d'Art et d'Histoire. Le patrimoine matériel et immatériel dans toute sa diversité, l'art et l'histoire locale, sont les axes structurants de cette opération.
- vise à favoriser la connaissance, la compréhension et l'appropriation du patrimoine culturel du Lauragais par ses habitants, notamment les enfants et les jeunes, à travers une lecture artistique originale de cet héritage commun : transformer la vision que les publics ont du patrimoine grâce à une proposition artistique immersive et participative.
- doit permettre de conforter les établissements culturels structurants du territoire dans leur rôle de diffusion de l'action culturelle dans les domaines des arts vivants, des arts

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 04.68.60.56.54

Courriel : scot.lauragais@orange.fr

visuels et des savoir-faire et métiers d'art. Un effort particulier est encouragé pour que ces établissements soient au cœur de la construction de cette ambition nouvelle.

Conditions budgétaires.

L'Appel A Projet « Lauragais dans les arts » est porté par le PETER du Pays Lauragais. Il se compose d'une douzaine de sous-dossiers réalisés par des porteurs de projets institutionnels.

- Le montant total des dépenses éligibles plafonné par dossier ne peut excéder 2 500 € TTC ;
- Le taux de financement maximum du PETER est fixé à 80% des dépenses éligibles, soit 2 000 € TTC ;
- L'autofinancement minimum de la structure porteuse du projet doit obligatoirement être de 20%

Le surcoût éventuel supérieur au plafond de 2 500 € est intégralement pris en charge par le porteur de projet.

Où l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré ;

Le Comité syndical décide, à l'unanimité :

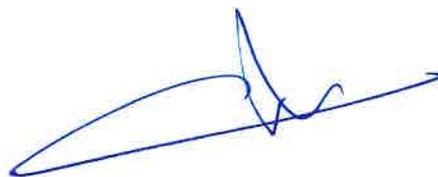
1°) – **d'Approuver** les enjeux, objectifs et conditions budgétaires de l'Appel A Projet « Lauragais dans les arts » ci-dessus rappelés

2°) – **d'Autoriser** le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à ce dossier.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Fait à Avignonet-Lauragais, le 10 février 2020.

Le Président



Georges MERIC

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 04.68.60.56.54

Courriel : scot.lauragais@orange.fr